

Les bibliothèques nationales centrales italiennes

AURELIO AGHEMO

aurelio.aghemo@areaghemo.it

Aujourd'hui conseiller indépendant culturel, Aurelio Aghemo a été directeur de la Biblioteca Nazionale Universitaria de Turin, de la Biblioteca Estense de Modène, de la Biblioteca Palatina de Parme et de la Biblioteca Nazionale Braidense de Milan. Il a été responsable de projets européens et nationaux dans le cadre bibliothécaire, et professeur de bibliographie à l'université de Turin. Il est aujourd'hui actif au sein de l'AIB (Associazione Italiana Biblioteche), l'association professionnelle des bibliothécaires italiens.

En Italie, il existe deux bibliothèques nationales centrales : une à Florence – devenue capitale de l'État unifié après Turin de 1864 à 1870 – et une autre à Rome – capitale définitive depuis 1870 lorsque furent annexés les territoires restants de l'État pontifical. Les deux bibliothèques disposent d'une autonomie administrative et dépendent de la Direction générale des bibliothèques, des instituts culturels et de l'édition du ministère du Patrimoine et des Activités culturelles. Au sein de cette direction figurent également l'Institut central du patrimoine sonore et audiovisuel (ICBSA), l'Institut central du catalogue unique des bibliothèques italiennes et des informations bibliographiques (ICCU, responsable de la gestion du SBN, le Servizio Nazionale Bibliotecario) et le Centre pour le livre et la lecture (CEPELL). Ils constituent, dans leur globalité, la structure des services bibliothécaires et bibliographiques nationaux.

À l'origine

L'histoire des deux bibliothèques nationales a subi l'influence des organisations politiques qui caractérisent la formation de l'État italien unifié ; elle a été marquée par un dualisme provoqué par la progressivité du processus d'unification.

Le 17 mars 1861, lors de l'institution du royaume d'Italie, le nouvel État unifié s'est présenté comme « héritier » des gouvernements des territoires que le royaume de Sardaigne avait annexés à partir de 1859 : une partie de la Lombardie-Vénétie, le duché de Parme, le duché de Reggio et Modène, le grand-duché de Toscane, une partie de l'État pontifical (sans le Latium), et, en dernier lieu, après l'expédition des Mille

de Giuseppe Garibaldi en 1860, le royaume des Deux-Siciles.

Les livres et les bibliothèques appartenaient au patrimoine de « l'axe héréditaire ». Dans ce cadre, transparaissait l'exigence que les bibliothèques italiennes participent à la création de la culture unitaire, continuant à conserver un patrimoine hétérogène traité d'une manière extrêmement disparate. Selon les données d'une enquête statistique initiée en 1863 et publiée en 1865, la situation du patrimoine livresque et des bibliothèques était satisfaisante¹ : le patrimoine bibliographique comptait 4 489 281 volumes, à la surprise générale le plus important d'Europe. Il y avait 210 bibliothèques, dont 164 ouvertes au public, classées en bibliothèques d'État (avec celles qui sont devenues nationales), bibliothèques de province, bibliothèques communales, bibliothèques d'instituts scientifiques et d'autres institutions privées et religieuses.

Des crédits insuffisants, allant jusqu'à 759 075 liras, dont les deux tiers devaient couvrir les locations et les salaires, constituaient déjà le point faible de la politique de l'État. La comparaison avec les bibliothèques étrangères faisait partie des pratiques en vigueur également à cette époque. Ainsi, le British Museum disposait de 250 000 liras, la Bibliothèque impériale de Paris de 150 000 liras, la Bibliothèque de Berlin, bibliothèque prussienne, de 500 000 liras².

Bien qu'elle n'ait pas été enthousiasmante d'un point de vue financier, la situation était positive pour la quantité de livres et de bibliothèques. Ce-

1. *Statistiche del Regno d'Italia*. Biblioteche. Anno 1863. Florence, Le Monnier, 1865, p. V-VII.

2. Paolo Traniello, *Storia delle biblioteche in Italia*, Bologne, Il Mulino, 2002, p. 28.

pendant, une faiblesse de la structure elle-même s'est rapidement manifestée car aucune loi organique pour toutes les bibliothèques n'avait encore été promulguée à cette époque. Ce n'est qu'en 1926 qu'est apparue, au ministère de l'Instruction, une direction spécifique coordonnant la totalité du secteur des bibliothèques gouvernementales.

Le patrimoine livresque des bibliothèques d'avant l'unification de l'Italie offrait donc à l'État le potentiel pour créer une bibliothèque nationale bien fournie. Cependant, comme nous venons de l'exposer, l'élargissement progressif du territoire national – compte tenu de la variété des problèmes présents dans tous les domaines pour créer une nouvelle entité politique et territoriale – est à l'origine d'un manque de cohérence et d'organisation dans la création d'une seule bibliothèque nationale et du choix de son siège. L'appellation « nationale » a été utilisée avec des significations plus nuancées par rapport à celles qui lui sont attribuées aujourd'hui. À cette époque, elle n'indiquait pas une centralité de fonctions et de référencement bibliographiques, de service, de documentation, mais la revendication d'un rôle public pour une bibliothèque qui appartienne à la « nation ». C'était là un concept dont le statut était vague et dont la signification exprimait plus la connotation de « peuple » que celle d'« État ».

Les premières bibliothèques à être qualifiées du terme « national » sur le territoire de la péninsule furent la Bibliothèque royale de Palerme et la Bibliothèque des Bourbons de Naples, ainsi appelées par les décrets dictatoriaux promulgués pendant l'expédition des Mille avant que fût instauré le royaume d'Italie. Juste après sa proclamation, un décret royal du 22 décembre 1861, unifiant les bibliothèques locales – Magliabechiana et la Granducale Palatina –, créait la Bibliothèque nationale de Florence (pas encore centrale), première institution dans l'Italie unifiée à qui fut attribuée cette dénomination.

Un tournant aurait pu avoir lieu en 1865, quand l'appareil de l'État, dans l'intention de contrôler et d'amalgamer la nouvelle structure politique, a été réformé dans le sens de la centralisation, effaçant les aspirations et les

espoirs d'associer les réalités locales qui avaient motivé de nombreux participants du Risorgimento.

Cette centralisation de l'organisation de l'État aurait pu, de manière logique, se refléter également dans le choix d'une direction unitaire pour les bibliothèques, ce qui n'a pas été le cas. La Bibliothèque nationale de Florence – comme nous l'avons vu – n'a pas assumé en 1861 la fonction de centre bibliographique unique de référence pour le pays ; mais, jusqu'en 1885, lorsqu'elle reçut le titre de « Bibliothèque nationale centrale » (en même que temps celle de Rome), elle a partagé la dénomination et les missions avec d'autres importantes bibliothèques des États italiens d'avant l'unification.

C'est à l'orientation qui attribuait aux bibliothèques pré-unitaires (passées sous le contrôle du ministère de l'Instruction) le devoir d'assurer au pays les références culturelles nécessaires pour le nouvel État en formation, que l'on doit l'échec de la création d'une bibliothèque nationale unique. Ce choix fut critiqué déjà à l'époque, et pendant les décennies suivantes, pour l'anomalie qu'il provoquait par rapport aux autres États ; mais il peut avoir également des raisons historiques car, en 1869, une commission administrative – la Commission Cibrario, portant le nom de son président – a répondu négativement à la question du ministre qui demandait s'il fallait créer, en Italie, une seule bibliothèque nationale centrale d'importance universelle, comme en France et en Grande-Bretagne, et fonder sur celle-ci un système d'organisation et de coordination de toutes les autres bibliothèques. De façon hyperbolique et rhétorique, la commission a affirmé qu'après la chute de l'Empire romain, aucune ville italienne n'avait réussi à l'emporter sur les autres au point de synthétiser les intérêts de la nation, comme c'était le cas de Londres et de Paris³.

Après la conquête de Rome en 1870 et le choix d'y transférer la capi-

tale de l'État, la Bibliothèque nationale de Rome fut créée et inaugurée en 1876. Elle aurait pu représenter le seul et unique centre bibliothécaire national, malgré la conscience du lourd engagement économique que cela impliquait⁴. Toutefois, un règlement de la même année, contredisant cette aspiration, plaçait quatre bibliothèques nationales (Rome, Florence, Naples et Turin) au sommet de la hiérarchie des bibliothèques de l'État.

La Bibliothèque nationale de Rome est née avec de nombreux problèmes, allant de la structure du site aux modalités d'acquisition du patrimoine livresque ; ce dernier était composé de recueils provenant d'ordres religieux supprimés par l'État, riche de matériaux complètement obsolètes et de « doublons » (comme il était à la mode de le dire à l'époque). À ceci s'ajoutaient des inventaires effectués en urgence, une description bâclée des documents (avec énormément d'optimisme, on avait prévu six mois pour inventorier 350 000 volumes). Après quelques années, ces problèmes provoquèrent une implosion de la structure et la fermeture temporaire, en 1879, pour une réorganisation.

Prenant acte de la situation des bibliothèques d'État, le règlement, rédigé en 1885, a tenté une rationalisation en qualifiant de « nationales centrales » les bibliothèques de Rome et de Florence (faisant presque l'hypothèse d'instaurer un système hiérarchique binaire) et nommant « nationales », outre celles de Turin et de Naples qui avaient déjà été ainsi qualifiées, la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, la Braidense de Milan et la bibliothèque de Palerme.

Deux bibliothèques nationales centrales

Le règlement définissait les missions des bibliothèques nationales centrales : « *Rassembler et organiser les publications dans le domaine du droit de l'imprimerie, enrichir les fonds littéraires et scientifiques pour présenter de manière exhaustive l'histoire de la pensée italienne ;*

3. Commission pour la réorganisation scientifique et disciplinaire des bibliothèques du Royaume, *Relazione a S.E. il ministro dell'Istruzione pubblica Angelo Bagoni, Cel.*, 1869, p. 1416-1426.

4. Ruggero Bonghi, *La Biblioteca Vittorio Emanuele e i musei. Discorso inaugurale*, Rome, Imprimerie Barbera, 1876.

se procurer les œuvres étrangères plus connues pour illustrer l'Italie dans son histoire ou dans sa culture scientifique, artistique et littéraire; représenter aussi la culture étrangère dans sa continuité⁵.»

Concernant les finalités prévues par le règlement, les deux bibliothèques centrales se distinguèrent par une petite fonction relevant de la production éditoriale bibliographique : d'une part, la parution du *Bulletin des publications reçues par droit d'imprimerie* à Florence (à la suite de quoi la bibliothèque devint l'Agence bibliographique nationale; en 1958, ce bulletin est devenu la *Bibliographie nationale italienne*), d'autre part, celle du *Bulletin des œuvres modernes étrangères acquises par les bibliothèques publiques d'État* à Rome, tous deux édités à partir de 1886.

Les événements exposés ci-dessus synthétisent la genèse du dualisme existant toujours en Italie. Au cours des décennies, les deux institutions «centrales» ont agi en parallèle, exerçant aussi des fonctions non inscrites dans leurs missions – notamment de service local – en l'absence d'importantes bibliothèques de lecture publique aussi bien à Florence qu'à Rome.

La bibliothèque nationale de Florence

Les collections d'origine de la Bibliothèque nationale de Florence remontent aux fonds de la bibliothèque privée d'Antoine Magliabechi, un érudit bibliophile et bibliothécaire qui, dans son testament, a légué ses 30 000 volumes à la ville de Florence. La bibliothèque Magliabechiana, ouverte au public en 1747, recevait un exemplaire des œuvres imprimées à Florence, puis dans tout le grand-duché de Toscane. En 1861, quelques mois après la création du royaume d'Italie, la bibliothèque Magliabechiana et la bibliothèque Palatina (qui prend ses origines dans le grand-duché de Toscane) s'unifièrent (décret du 22 décembre). L'obligation d'y déposer un exemplaire de chaque publication parue en Italie fut introduite en 1869.

5. RD 28 octobre 1885, n. 3162, *Regolamento organico delle biblioteche governative del Regno*, art. 4.

Depuis sa création jusqu'en 1935, son siège fut le complexe des Offices, puis elle fut transférée dans son site actuel sur la place Cavalleggeri, à proximité du fleuve Arno. Elle a été inondée en 1966. L'inondation a sévèrement endommagé des fonds importants comme le Fonds Magliabechi, le Fonds Palatino, l'hémérothèque⁶. Cet événement a suscité une solidarité internationale avec l'intervention des experts et des bénévoles qui ont contribué au sauvetage des collections, restaurées ensuite en grande partie grâce à l'effort du Centre de restauration créé dans ce but. Malheureusement, une partie significative de ce patrimoine a été perdue⁷.

Selon le règlement, la Bibliothèque nationale centrale de Florence garantit la conservation et la sauvegarde de son patrimoine, assure la tutelle et la gestion de la production éditoriale italienne sur différents supports qu'elle reçoit en dépôt légal ainsi que des thèses de doctorat. Elle produit la *Bibliographie nationale italienne* (BNI), s'acquittant de son devoir d'Agence bibliographique nationale selon les standards internationaux pour les bibliographies nationales. Elle documente également la culture italienne à l'étranger ainsi que la culture internationale en acquérant les œuvres qui la représentent. Elle valorise ses propres fonds anciens, modernes et contemporains à l'aide d'instruments bibliographiques et de manifestations⁸. À partir des années 1980, la bibliothèque a expérimenté la numérisation comme moyen d'accès à ses collections, réalisant une bibliothèque numérique de plus de 3 millions d'images, disponibles en partie en ligne et en partie *in situ* pour des raisons de copyright.

6. Elsa di Renzo, *Una biblioteca, un'alluvione. Il 4 novembre 1966 alla Nazionale di Firenze: storia di un'emergenza*, Rome, Associazione italiana des biblioteche, 2009.

7. Bibliothèque nationale centrale de Florence, *La Biblioteca nazionale centrale di Firenze dieci anni dopo. Mostra documentaria e di opere restaurate. 4 novembre – 31 dicembre 1976*, [s.l., s.n.], 1976, (Sancasciano in Val di Pesa, Bureaux graphiques Fratelli Stianti).

8. DPR 5 luglio 1995, n. 417, *Regolamento recante norme per le biblioteche pubbliche statali*; et Bibliothèque nationale centrale de Florence, *Carta dei servizi*, 3. ed. 2010, www.bncf.firenze.sbn.it/allegat/notizia/310.pdf

Aujourd'hui, la Bibliothèque nationale centrale de Florence dispose d'un patrimoine comptant 5 812 955 volumes imprimés, 120 000 titres de périodiques, dont 10 314 en cours, 3 716 incunables, 24 991 volumes de manuscrits, 29 123 livres édités au xvi^e siècle et 2 696 327 opuscules⁹. «*Les rayonnages des dépôts de livres couvrent actuellement 120 km linéaires, avec un accroissement annuel de 1,5 km environ. Cette richesse fait de la BNCF non seulement une des plus importantes bibliothèques italiennes, mais aussi la seule qui puisse documenter le déroulement de la vie culturelle nationale dans sa totalité*¹⁰.»

La bibliothèque est le centre important et fondamental du Service bibliothécaire national (SBN). Il représente l'infrastructure du réseau des bibliothèques italiennes des services nationaux pour l'utilisateur. Dépendant du ministère du Patrimoine, des Activités culturelles et du Tourisme, SBN est coordonné par l'ICCU en collaboration avec les régions et les universités. Il a été réalisé et ouvert dans les années 1980 et au début des années 1990. La bibliothèque mène une série de ses projets propres et des projets internationaux pour la valorisation du patrimoine matériel comme «*Digmap*», DPE (Digital Preservation Europe), «*Magasins numériques*», «*Enrich*», «*ProQuest: numérisation des fonds anciens*», «*Google Books*».

La bibliothèque nationale de Rome

La Bibliothèque nationale centrale de Rome, fondée en 1875 avec les problèmes mentionnés au début de notre article et inaugurée le 14 mars de l'année suivante, a trouvé abri, dans un premier temps, au centre de la ville, dans le palais du Collège Romain (au-

9. SISTAN. Système statistique national, *Rilevazione 2011. Biblioteche, Tavola 2 – Consistenza del materiale, consultazioni, prestiti e personale*, www.statistica.beniculturali.it/rilevazioni/BIBLIOTECHE%20SITO/BIBLIOTECHE%202011/BIBL_TAVOLA2_2011.pdf

10. Bibliothèque nationale centrale de Florence, *La Biblioteca – Informazioni generali – Patrimonio librario*, 2010 www.bncf.firenze.sbn.it/pagina.php?id=51&rigamenu=Patrimonio%20librario

jour d'hui siège du ministère du Patrimoine, des Activités culturelles et du Tourisme). C'est à cet endroit que se trouvait l'ancienne *Bibliotheca Secreta* ou *Maior* des Jésuites qui a constitué le noyau de ses collections, auxquelles s'ajoutèrent les fonds manuscrits et imprimés des 69 autres bibliothèques religieuses, en provenance des ordres ecclésiastiques de Rome supprimés en 1873. En 1975, exactement un siècle après sa création, la Bibliothèque de Rome a été transférée vers son nouveau siège, dans la zone Castro Pretorio.

Le rôle de la Bibliothèque nationale centrale de Rome est semblable à celui de la Bibliothèque de Florence : rassembler et conserver la production éditoriale italienne, documenter la production étrangère plus importante et en particulier celle qui est consacrée à l'Italie, produire les services bibliographiques nationaux, diffuser et rendre disponible son propre patrimoine¹¹. Comme Florence, elle reçoit de droit un exemplaire de toutes les publications parues sur le territoire italien.

La Bibliothèque publie depuis 1886 le *Bulletin des Œuvres modernes étrangères acquises par les Bibliothèques publiques d'État* (BOMS) et, entre 1943 et 1981, veille à la parution de l'*Index général des incunables des bibliothèques d'Italie* (IGI)¹². En 1989, elle crée le Centre national pour l'étude du manuscrit, où sont conservés plus de 100 000 microfilms de manuscrits présents dans les fonds des principales bibliothèques italiennes, publiques et privées.

Actuellement, la Bibliothèque nationale centrale de Rome possède 4 481 248 volumes imprimés, 7 912 volumes de manuscrits, 1 945 incunables, 25 926 livres édités au xvi^e siècle, 50 000 titres de périodiques, dont 18 950 titres en cours¹³. De plus, elle conserve « 20 000 cartes géographiques, 10 000 estampes et dessins, 34 000 thèses de doctorat. Le patrimoine visuel et multimédia est en constant accroissement. Les

rayonnages des livres comptent 112 km linéaires¹⁴ ». C'est un noyau important du Service bibliothécaire national (SBN); elle participe à différents projets et en dirige d'autres, comme « La bibliothèque du xx^e siècle », « MAR.T.E » (Marques Typographiques Éditoriales), « Magasins numériques » et « Google Books ».

Deux, trois, une ?

Quant aux ressources financières et aux dotations de personnel des deux bibliothèques nationales centrales, selon les données statistiques de 2011, la Bibliothèque nationale centrale de Florence disposait de 188 emplois dont 40 bibliothécaires, avec un budget de fonctionnement de 3 100 871 euros, et la Bibliothèque nationale centrale de Rome de 236 emplois dont 74 bibliothécaires avec un budget de fonctionnement de 2 686 154 euros. À ces fonds ordinaires peuvent s'ajouter des financements extraordinaires pour des besoins spéciaux.

Il n'existe donc pas, en Italie, un unique institut bibliothécaire central, investi des mêmes missions qui sont attribuées dans d'autres pays à la bibliothèque nationale, quelle que soit sa dénomination, comme c'est le cas de la France avec la Bibliothèque nationale de France, de la British Library au Royaume-Uni ou de la Deutsche Nationalbibliothek en Allemagne.

Pendant de longues années, dans la péninsule italienne, les services bibliographiques et bibliothécaires nationaux ont été structurés d'une manière hétérogène, ce qui a rendu complexe l'exécution des fonctions qui sont propres à une agence bibliographique nationale dans d'autres pays. La naissance du Service bibliothécaire national (SBN), le réseau des bibliothèques italiennes cité ci-dessus, a permis de relier dans un « système triangulaire » et coopératif les deux bibliothèques nationales centrales et l'Institut central pour le Catalogue unique (ICCU) qui coordonne le SBN, créant de nouvelles capacités opérationnelles, malgré la persistance de

cette articulation inharmonieuse. Cette situation est depuis toujours la réalité professionnelle des bibliothécaires italiens, qui n'ont pas été entendus depuis des décennies alors qu'ils demandent aux politiciens une réorganisation des services bibliothécaires à une échelle aussi bien nationale que locale.

Récemment, l'Association italienne des bibliothèques (AIB), l'association professionnelle des bibliothécaires italiens, a proposé la création de la Bibliothèque nationale d'Italie, qui devrait naître de la fusion fonctionnelle des deux bibliothèques nationales centrales et des autres instituts centraux mentionnés ci-dessus, sur le modèle de la restructuration de la Deutsche Nationalbibliothek en Allemagne après la réunification de l'État¹⁵.

À mon avis, la future Bibliothèque nationale d'Italie, dont la naissance reste problématique dans une période de conjoncture économique défavorable, ne devrait plus dépendre du ministère du Patrimoine, des Activités culturelles et du Tourisme, mais être complètement autonome en tant que ressource stratégique, par analogie avec les autres ressources productives. Au-delà de la fonction de conservation et de transmission de la culture humaniste et scientifique italienne, elle devrait avoir comme noyau fondamental de son action, outre l'évidente et nécessaire sauvegarde du patrimoine et la mise en disponibilité pour la communauté nationale et internationale de ses immenses ressources, la production de services et de contenus de qualité croissante permettant la création de connaissances dans le but de promouvoir chaque secteur d'activité humaine, comme le prévoient les bibliothèques nationales des autres pays¹⁶. ●

Octobre 2013

11. DPR 5 luglio 1995, n. 417, cit.

12. *Indice generale degli incunaboli delle biblioteche d'Italia*, sous la dir. du Centre national d'informations bibliographiques, Rome, Institut polygraphique et Monnaie de l'État, Librairie de l'État, 1943-1981.

13. SISTAN. Système statistique national, cit.

14. Bibliothèque nationale centrale de Rome, *Collezioni*, www.bncrm.librari.beniculturali.it/index.php?it/8/collezioni

15. Association italienne des bibliothèques, *Le proposte dell'AIB per i servizi bibliotecari nazionali, la promozione della lettura e il diritto d'autore*, www.aib.it/wp-content/uploads/2013/06/Proposte_per_il_Ministro_Bray_20130619.pdf

16. British Library, *Our mission and 2020 vision*, www.bl.uk/aboutus/stratpolprog/2020vision/themes

– Bibliothèque nationale de France, *Mission et projets de la BnF*, www.bnf.fr/fr/la_bnf/missions_bnf.html

– Deutsche Nationalbibliothek, *Leitbild*, www.dnb.de/DE/Wir/Leitbild/leitbild.html